

DEPARTEMENT  
DE  
HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil treize, et le treize du mois de mai, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

**Présents :** MM. G. BRUN – I. BENIGNI – D. BICCHIERAY – L. BICCHIERAY - E. CECCALDI – J. EMMANUELLI - A. FALCUCCI – P. GUIDONI - M. LUCIANI – F. MARCHETTI – JM. NOBILI – M. PARIGGI – R. SANTELLI - A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON – JM. TEALDI.

**Absent(s) :** MM. – D. ANDREANI – JP. ANSALDI – JB. CECCALDI - P. CECCALDI – MD CLAVEAU – P. GUGLIELMACCI - J. LUCIANI – E. MARCELLI - JB. MARIOTTI – E. MUNIER – E. ORSINI - MT PETRUCCI – JP. PINELLI - R. POIRON – E. SUZZONI – I. TOMMASINI.

**Secrétaire :** JM. TEALDI

Le Président rappelle au conseil communautaire que le programme global d'ouverture de sentiers à l'échelle de la Balagne a fait l'objet d'une maîtrise d'ouvrage déléguée à la communauté de communes du Bassin de Vie de l'Île Rousse.

Le programme d'envergure initial est achevé par la réalisation des travaux d'ouverture et de sécurisation des sentiers, tout comme la mise en place de la signalétique informative et directionnelle.

Le Président fait part d'une sollicitation émanant du maître d'ouvrage CC BVIR, pour l'adjonction d'un additif pour l'ouverture de 22 400 mètres linéaires de sentiers représentant 10 500 mètres de travaux d'ouverture pour un investissement de 26 100 € HT pour lequel l'Etat apporte sa contribution à hauteur de 52 % pour la somme de 13 562 €.

Les nouveaux tracés sont les suivants : 1. Sentiers de liaison Algajola – Corbara – Pigna – Aregno / 2. Sentier Algajola – Marine de Sant'Ambroggio / 3. Liaison Vallica - Novella

Il convient de se prononcer pour la validation de ce complément de travaux ainsi que la participation de la communauté de communes Calvi Balagne pour la contribution de 50 % de la part d'autofinancement en application de la clé de répartition habituelle pour la CCCB, telle que mentionnée dans la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 11 février 2011, soit une participation répartie comme suit :

Montant global de la dépenses : 26 100 € HT, soit 31 122.80 € TTC

Subvention de l'Etat 51.96 % : 13 561.56 €

Participation CCCB 50 % : 6 269.22 €

Participation CC BVIR 30 % : 3 761.53 €

Participation CC 5 Pieve di Balagna 20 % : 2 507.68 €

La CC BVIR suggère également l'intégration au Schéma Territorial de Randonnées Balagne :

1 - le sentier du patrimoine de Lama, pour l'entretien du sol, l'implantation et l'entretien du balisage,

2 - le sentier Lumio – Occi pour l'implantation de la signalétique pour un budget global de 940 € HT, soit 1080.86 € TTC pour la même clé de répartition hors subventions, soit une participation de 470 € de la part de notre CC ; de l'entretien total de ce parcours.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
**APPROUVE** dans son intégralité l'exposé du Président.

**AUTORISE** la communauté de communes du Bassin de Vie de l'Île Rousse à engager toute suggestion pour le déploiement de cet additif au Schéma Territorial de Randonnées.

**VALIDE** les plans de financements et contributions relatives à ces projets.

Fait et délibéré, le 13 mai 2013  
Pour copie conforme

Le Président

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 17	Absents 16	Procurations 0
VOTE PUBLIC		
Pour 17	Contre 0	Abstentions 0

**Date de convocation :** 03/05/2013

**Date d'affichage :**

**OBJET :**

**SCHEMA TERRITORIAL DE  
RANDONNEES BALAGNE**

**ADDITIF DE SENTIERS**

Certifié exécutoire par le  
Président, compte tenu de la  
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la  
Sous-Préfecture de CALVI,  
le

